



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Strasbourg, le 10 septembre 2018

L'Inspection Pédagogique Régionale  
d'Education Physique et Sportive

à

Mesdames et Messieurs les enseignantes  
et enseignants d'EPS

S/C de Madame, Monsieur le Chef d'Etablissement

Rectorat

Pôle Pédagogique

Inspection Pédagogique  
Régionale

Affaire suivie par :  
Patrick CHAVEY  
Louis DELOYE  
Emmanuelle PERNOUX

Téléphone : 03 88 23 38 59/71  
Télécopie : 03 88 23 39 63  
Courriel : ce.ipr  
@ac-strasbourg.fr  
Réf : IPR 18-19  
/EPS/Lettre de  
rentrée/COUR001

Adresse des bureaux  
27 boulevard Poincaré  
67000 Strasbourg

Adresse postale  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

**Objet : Enseignement de l'E.P.S. : bilan, perspectives et organisation 2018 / 2019**

**Annexe** : Recueil des données relatives à l'EPS : PackEPS

**P. J.** : Projet réactualisé de l'inspection pédagogique régionale d'EPS (également en ligne sur le site EPS).

Au cours de l'année écoulée l'Inspection pédagogique régionale (IA-IPR et Chargés de mission) a manifesté sa volonté d'être attentive aux relations humaines et au collectif à travers les différentes missions qu'elle s'était fixées.

Nous souhaitons dresser ici un bref bilan de l'année écoulée et évoquer les perspectives pour cette année scolaire 2018-2019 qui débute.

• **Evaluer et développer les compétences professionnelles**

Les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations : P.P.C.R.) mises en place l'an passé se poursuivent à l'identique. Les rendez-vous de carrière conduisent à une co-évaluation qui se substitue à la notation.

[Rendez-vous de carrière : mode d'emploi](#)

Cette nouvelle procédure d'évaluation a permis en 2017-2018, en collaboration avec les chefs d'établissement, de mesurer à nouveau la forte implication et l'engagement soutenu des enseignants d'EPS au service des apprentissages des élèves et de la mise en œuvre des projets au sein des établissements. Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), la capacité de promouvoir les enseignants d'EPS reste contingentée dans des limites strictement imposées par les décrets nationaux.

Dans une perspective de développement des compétences professionnelles, l'Inspection pédagogique régionale poursuivra par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

• **Former et accompagner les enseignants et les équipes :**

Très majoritairement appréciées cette année encore, les formations au PAF sont source, nous le constatons régulièrement sur le terrain, d'évolution des pratiques pédagogiques. Cette politique de formation sera poursuivie afin de contribuer au développement des gestes professionnels des enseignants d'EPS et à l'appropriation des textes en vigueur.

La nouvelle organisation du lycée et les nouveaux programmes de seconde et de première seront mis en œuvre dans leur intégralité à compter de la rentrée 2019. Dans cette perspective, une large action de formation sera engagée dès cette année scolaire afin d'accompagner et former les professeurs de lycée aux différents aspects de la réforme, tant disciplinaires que transversaux.

Conformément à la circulaire du 19-04-2017 un référent EPI (équipement de protection individuel) par établissement pratiquant l'escalade a été formé au cours de l'année écoulée. Une formation supplémentaire sera organisée cette année afin d'assurer une continuité dans les établissements (mutations, départs en, retraite...). Les chefs d'établissement des collèges ou lycées concernés doivent se rapprocher dès à présent de l'inspection pédagogique régionale EPS. Exigence partagée par l'ensemble de la profession, la sécurité dans les activités de pleine nature donnera lieu prochainement à la publication de préconisations et d'un cadre académique d'analyse et de travail.

La fonction de tuteur pédagogique participe également au développement professionnel des enseignants. C'est pourquoi l'Inspection pédagogique régionale prend un soin particulier à la désignation et à la formation de ces tuteurs en partenariat avec la faculté des sciences du sport et l'ESPE. En 2017-2018, cent onze enseignants ont mis leurs compétences au service de la formation des étudiants.

#### • **Impulser, innover, mutualiser**

L'Inspection pédagogique régionale réaffirme sa volonté de développer les activités artistiques dans les établissements scolaires. Portés par Sylvie KREUZER-BOTTLAENDER, Professeure agrégée d'EPS chargée de mission à la délégation académique à l'action culturelle au rectorat (DAAC), de nombreux projets de partenariats avec les compagnies artistiques se développent ouvrant sur des formations proposées au PAF (Thème : ouverture culturelle) qui s'adressent à des enseignants de toutes les disciplines, en danse et en arts du cirque.

Un certain nombre de [ressources pédagogiques](#) ont été produites cette année et sont disponibles sur notre site académique régulièrement nourri et mis à jour : fiches ressources APSA réforme du collège, fiches ressources EPS dans la voie professionnelle, supports des formations PAF.

Un [réseau d'établissements de l'excellence sportive](#) s'appuyant sur les collèges et lycées de l'académie accueillant traditionnellement les élèves sportifs de haut-niveau a été mis en place en juillet 2018. Ce réseau a vocation à mutualiser les pratiques en matière d'aménagement de la scolarité et d'enseignement de l'EPS pour ces élèves qui mènent un double projet sportif et scolaire.

Dans le cadre d'un programme d'appui à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 (JOP 2024), « le sport au service de la société », les ministères chargés de l'éducation, de l'agriculture et des sports lancent un appel d'offre national pluriannuel pour encourager le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des jeunes, notamment pour ceux en situation de handicap.

Dans notre académie, un appel à projets "[labellisation Génération 2024](#)" est lancé à l'intention des écoles et des établissements scolaires volontaires pour une mise en œuvre dès la rentrée 2018.

Nous tenons à remercier l'ensemble des enseignants formateurs, tuteurs, associés aux groupes de réflexion et de production de ressources qui se sont mobilisés avec compétence et professionnalisme au cours de l'année écoulée.

### **Points à retenir et éléments d'organisation de l'EPS pour 2018/2019**

#### 1. Recueil des données relatives à l'Education physique et sportive et aux enseignants :

PackEPS est en application dans l'académie pour la sixième rentrée consécutive, mais **attention les modalités de recueil des données seront différentes cette année en fonction des établissements.**

**Au lycée :** Aucun changement, PackEPS sera à renseigner par les équipes et à retourner pour le **vendredi 12 octobre 2018** (délai de rigueur). Vous trouverez dans l'annexe jointe à cette lettre de rentrée, l'ensemble des informations nécessaires et importantes au sujet de l'installation de l'application.

**Au collège : évolution cette année vers la version en ligne « ipackEPS ».**

VOIR ANNEXE en bas de ce document pour l'ensemble des modalités collèges et lycées.

## 2. La formation des personnels et les concours

- Le Plan académique de formation (PAF) est consultable en version numérique. La période d'inscription aux actions du PAF est ouverte via le portail académique du 20 août 2018 au 20 septembre 2018 [PAF](#).
- Inscriptions aux concours : l'inscription administrative aux concours du CAPEPS et de l'agrégation interne doit impérativement s'effectuer sur SIAC [Inscriptions concours](#).
- Formations aux concours : les candidats peuvent d'ores et déjà s'inscrire via le portail académique pour les formations aux concours, ce qui ne les dispense pas de s'inscrire administrativement au concours (voir lien ci-dessus).

## 3. Les examens

M. Christian BARTHOULOT assume depuis le 1<sup>er</sup> février 2018 la fonction de chargé de mission pour les examens en EPS auprès de la Division des examens et concours (DEC) en remplacement de M. Bertrand VOGEL. Nous les remercions pour leur compétence et leur disponibilité au service de l'institution sur ce dossier porté par la DEC et l'Inspection pédagogique régionale.

M. BARTHOULOT sera votre interlocuteur privilégié à la DEC pour toute question liée aux examens cette année : tel 03-88-23-39-24 ou 06-67-74-69-36

Concernant les examens des Baccalauréats, CAP, BEP, le compte-rendu de la commission d'harmonisation ainsi qu'une note aux enseignants seront prochainement en ligne [Bilan des examens](#).

Calendrier académique des examens :

- La période retenue pour l'organisation des **épreuves facultatives ponctuelles (options) s'étendra du 05 au 15 mars 2019**.
- La période **du 24 avril au 3 mai 2019 sera consacrée à l'organisation des épreuves ponctuelles terminales**. Il convient de ne pas prévoir de CCF dans cette période (Installations et jurys retenus).
- La période retenue pour l'organisation des **épreuves de rattrapage du CCF au sein des établissements s'étendra du 20 au 24 mai 2019**.

La rubrique « examens » du site académique est régulièrement mise à jour par l'inspection pédagogique régionale ou les services de la DEC (Division des Examens et Concours) du rectorat. Les équipes sont invitées à la consulter régulièrement [ici](#)

## 4. La Journée nationale du sport scolaire est fixée au **mercredi 26 septembre 2018**

Le sport scolaire revêt une importance toute particulière pour le développement des compétences des élèves. L'inspection pédagogique sait pouvoir compter sur votre dynamisme et votre engagement au service de la réussite de cette journée dans votre association sportive.

5. Les sections sportives scolaires (SSS) : Les demandes d'ouvertures émanant des chefs d'établissement pour la rentrée 2019 sont à faire parvenir à l'adresse [dossiers.eps@ac-strasbourg.fr](mailto:dossiers.eps@ac-strasbourg.fr) avant le 30 septembre 2018. Vous pouvez consulter des données sur les SSS dans l'académie et télécharger les dossiers [ici](#).

6. Site académique EPS : régulièrement mis à jour il met à disposition un certain nombre de ressources. Nous invitons les enseignants à s'inscrire à la liste de diffusion EPS [ici](#). Les membres de cette liste sont régulièrement informés des mises à jour, des nouveautés qui touchent la discipline, des évolutions des textes officiels ...

7. Certificat d'aisance aquatique et attestation scolaire « savoir nager » : La validation de chacun de ces tests est aujourd'hui une compétence professionnelle reconnue aux enseignants d'EPS. La délivrance des documents prend tout son sens comme réponse à des besoins exprimés par les familles en particulier sur certains territoires et pour la pratique des activités aquatiques de loisir. L'inspection pédagogique régionale préconise donc d'établir systématiquement sous format papier le [certificat d'aisance aquatique](#) ou [l'ASSN](#) selon les cas.

## 8. Inspection pédagogique régionale

L'inspection pédagogique régionale d'EPS est, pour l'année 2018/2019 composée comme suit :

- Monsieur CHAVEY Patrick, IA-IPR en EPS,
- Monsieur DELOYE Louis, IA-IPR en EPS,

Madame Emmanuelle PERNOUX, IA-IPR en EPS a été nommée Déléguée Académique à la Formation des personnels (DAFOR) par Madame la Rectrice à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et poursuit cette mission en 2018/2019.

Pour toutes les questions relatives à l'EPS (hors inspections pour lesquelles la logique demeure académique), votre interlocuteur premier est :

- Monsieur CHAVEY Patrick, pour les établissements du Haut-Rhin.
- Monsieur DELOYE Louis, pour les établissements du Bas-Rhin.

En fonction du dossier ou de la teneur du sujet, vous pourrez être réorienté vers la personne plus particulièrement en charge de son pilotage ou de son suivi.

Chargés de mission auprès de l'inspection pédagogique régionale :

- Madame TRIO Christelle, professeur agrégée d'EPS chargée de mission auprès des IA-IPR
- Madame SPAETER Marianne, professeur agrégée d'EPS chargée de mission auprès des IA-IPR également chargée de missions auprès de l'ESPE en qualité de formatrice académique
- Monsieur MONNIER Gérald, professeur agrégé d'EPS chargée de mission auprès des IA-IPR également chargé de mission auprès de l'ESPE en qualité de formateur académique
- Monsieur COURNAPEAU Laurent professeur agrégé d'EPS chargé de mission auprès de l'ESPE en qualité de formateur académique

Vous trouverez en pièces jointes le projet de l'inspection pédagogique régionale ainsi qu'un document complémentaire (vade-mecum) précisant des aspects fonctionnels et pédagogiques.

**Nous souhaitons à toutes les équipes pédagogiques, à chacune et chacun, une excellente année scolaire 2018-2019**

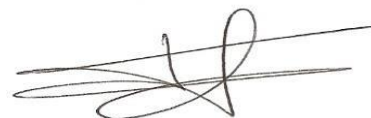
Les Inspecteurs d'Académie  
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux  
d'Education Physique et Sportive



Emmanuelle PERNOUX



Louis DELOYE



Patrick CHAVEY

**Annexe** : Recueil des données relatives à l'Education physique et sportive et aux enseignants : PackEPS

**Attention cette année : version en ligne ipackeps en collège / aucun changement en lycée**

### **POUR LES LYCEES**

L'outil, remis à jour, sera le même que l'an dernier.

#### **Téléchargement et retour de PackEPS**

Vous pourrez commencer à télécharger les données dès le lundi 17 septembre, sur un poste accessible à l'ensemble de l'équipe pédagogique. ([PackEPS](#), rubrique « téléchargement »). Ce lien figure également sur le site académique. Il permet en outre de télécharger toutes les ressources nécessaires et différents didacticiels. Dans la mesure du possible, il est préférable d'utiliser le même poste que l'an dernier.

**Le retour de PackEPS renseigné par les équipes de lycées est attendu pour le vendredi 12 octobre 2018 (délai de rigueur) à l'adresse suivante : [packeps-ipr@ac-strasbourg.fr](mailto:packeps-ipr@ac-strasbourg.fr)**

**Saisie de PackEPS** : nous vous remercions de porter la plus grande attention à la qualité de la saisie dans PackEPS et notamment concernant l'enquête sur les équipements sportifs (onglet « Administratif »)

Celle-ci apportera des informations précieuses sur les conditions d'enseignement de notre discipline et, le cas échéant des arguments exploitables auprès des décideurs. Certaines équipes se sont déjà emparées de cette possibilité pour une communication et un usage local.

**Nous attirons l'attention des professeurs d'Education Physique et Sportive des lycées (GT et PRO) et des CFA, sur les délais indiqués ci-dessus eu égard aux impératifs liés aux retours des protocoles d'examens. Ceci permet, conformément aux textes en vigueur, à la commission de vérification des protocoles de se dérouler dans les meilleures conditions.**

### **POUR LES COLLEGES**

Après plus d'une année de travail avec les services de la Direction des Services Informatique (DSI) du rectorat, et d'expérimentation par des enseignants d'EPS, l'inspection pédagogique régionale fait le choix d'abandonner la version « PackEPS logiciel » pour évoluer vers la version en ligne développée par l'académie de Créteil : « ipackEPS ». Cette nouvelle version qui présente de nouvelles fonctionnalités (Gestion des EPI escalade par exemple) sera plus facilement accessible, plus ergonomique et constituera un outil professionnel rénové.

**Son déploiement se fera au cours du mois d'octobre, l'inspection pédagogique régionale EPS reviendra donc vers vous à cette période. Aucune démarche n'est à entreprendre jusqu'à cette échéance.**

#### **Responsable académique PackEPS**

M. Franck Dietemann sera cette année encore le responsable académique **PackEPS**.

[franck.dietemann@ac-strasbourg.fr](mailto:franck.dietemann@ac-strasbourg.fr).

M. Dietemann vous apportera le cas échéant l'aide et le soutien nécessaires. Et nous l'en remercions vivement.